



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021**  
**BOLOZON**

Présents : BARLET Christine, GARBE Alain, GIROD Etienne, PONTTHUS Franck, PUPUNAT Paul, RAY Agnès

Excusé : MAROT Patrick

Absent : néant

Secrétaire de séance : Christine BARLET

**Convocation du 8 juin**

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 avril,
- 2 – Modification de la reprise des résultats antérieurs 2020,
- 3 – Avenant convention intercommunale des frais de fonctionnement entre les communes de Cize et Bolozon,
- 4 – Modification recensement parcelles terrains Mr ARPIN,
- 5 – Demandes de subventions auprès des partenaires concernant les travaux de sécurisation du carrefour entre la RD91 et RD91a
- 6 – Informations et questions diverses

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Etienne GIROD, Maire, a pris les décisions suivantes :

**1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance, qui s'est tenue le 6 avril. L'assemblée approuve le compte-rendu à l'unanimité.

**2 : MODIFICATION DE LA REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS 2020**

Mr le Maire expose qu'il convient de modifier les montants de la reprise des résultats de l'année 2020 en raison d'une erreur des données du compte de gestion de la trésorerie.

Il convient de reprendre les résultats pour le BP 2021 comme suit :

Au compte 002 : 445 563.75 € au lieu de 445 922.81 € soit – 359.06 €

Au compte 001 : 24 273.91 € au lieu de 23 966.91 € soit + 307.00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité les modifications ci-dessus exposées ci-dessus.

### **3 : AVENANT CONVENTION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ENTRE LES COMMUNES DE CIZE ET BOLOZON**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée la convention signée entre les deux communes concernant la répartition des frais de fonctionnement liés à l'acquisition et à l'entretien du véhicule communal.

Il propose de répartir les frais à 50% entre les deux communes et plus au nombre de kilomètre réalisé sur les deux communes comme il en avait été décidé dans la convention de 2009.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'avenant à la convention.

### **4 – MODIFICATION RECENSEMENT PARCELLES DE TERRAINS MR ARPIN**

Mr le Maire explique qu'il convient de modifier, afin de pouvoir procéder à l'achat des parcelles de terrains de Mr ARPIN Georges, la délibération prise en date du 8 décembre 2020.

En effet, trois parcelles ont été recensées B0355 – B0236 et B0223 alors qu'elles sont recensées sous le numéro AB 355 – AB 236 et AB 223.

L'assemblée approuve à l'unanimité la modification des parcelles et donne pouvoir à Mr le Maire pour engager toutes procédures pour l'acquisition des parcelles.

### **5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES PARTENAIRES CONCERNANT LES TRAVAUX DE SECURISATION ENTRE LA RD91 ET RD91a**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer pour demander les subventions auprès de la REGION AUVERGNE RHONE ALPES, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN et HBA pour les travaux de sécurisation du carrefour entre les RD91 et RD91a.

L'assemblée charge Mr le Maire à demander les subventions auprès des partenaires.

### **6 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- a) **MODIFICATION DE L'ANNEE DE RECENSEMENT POUR LA COMMUNE :** l'INSEE nous informe que le recensement de la population aura lieu en 2023 et pas en 2022
- b) **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :** Mr le Maire donne un résumé des diverses réunions avec Mr VANNIER, SIEA, Mr BARREAU, SAS ARCHIGRAPH et un représentant de l'entreprise SOBACA concernant l'avancement de ce dossier. Les travaux sont programmés pour janvier 2022.
- c) **RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE :** Mr le Maire informe l'assemblée d'une réunion avec Mr BAR, responsable fibre SIEA et Mr HAMCHAOUI de l'agence AXIONE pour le lancement de l'étude sur la commune et d'une réalisation des travaux avant fin juillet 2022

d) FERMETURE CHEMIN DE LA MOLLIE: Mr le Maire rappelle les problèmes rencontrés avec des « squatteurs » ou organisateurs de « rave party » qui s'installent tout au bout du chemin de la Mollie. Afin de pouvoir gérer l'accès, un projet d'installation d'une barrière est en cours.

e) COURRIERS DE REMERCIEMENTS :

- De l'ADM06 pour la subvention exceptionnelle attribuée suite à la tempête ALEX en octobre 2020
- De Docteur Clown pour la subvention annuelle attribuée
- De la BANQUE ALIMENTAIRE pour la subvention annuelle attribuée

f) ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES du 20 JUIN 2021 :

Pour rappel, le scrutin est ouvert à 8 heures et clos le même jour à 18 heures et se tiendra à la salle polyvalente.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H.

Le Maire,



